

**REGLEMENT SPORTIF ET
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DÉFI DE MONTE-CRISTO 2021**

Préambule

La 23ème édition du Défi de Monte-Cristo 2021, organisé **du 8 au 11 juillet et du 10 au 12 septembre 2021** par l'association DEFI DE MONTE CRISTO et la SARL ID2MARK et ayant son siège social au 118 rue Dragon 13006 Marseille.

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'évènement (**ci-après le Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'évènement passée auprès de l'organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription (**ci-après les Conditions Générales de Vente**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente du DEFI DE MONTE CRISTO.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de cet enfant mineur à l'évènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

L'Organisateur peut réviser mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'évènement <https://www.defimonte-cristo.com/fr/>.

En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur la plateforme d'inscription.

1. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription du Défi de Monte-Cristo, à **partir du 21 janvier 2021 à 12h**.

Toute personne souhaitant participer à l'évènement accepte de s'enregistrer au préalable en créant un profil sur la plateforme d'inscription du Défi de Monte-Cristo. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire et accepter sans réserve les conditions générales de vente. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité. Chaque participant doit créer son profil associé à une adresse e-mail unique et choisir les courses auxquelles il souhaite participer. Vous ne pouvez pas inscrire un tiers à une course en étant sur votre profil.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les inscriptions multiples d'une même personne sont interdites. Aucun remboursement ne sera effectué et les dossards supplémentaires ne seront pas distribués.

Aucun transfert de bonnet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son bonnet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le règlement par carte bancaire est obligatoire lors de votre inscription en ligne. Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Pour toute demande ou réclamation relative à l'inscription, veuillez nous contacter par mail à defimc@id2mark.com

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'évènement, vous devez être âgé de 15 ans minimum à l'exception de la course Junior réservée exclusivement aux enfants de 12 à 15 ans.

1.2.1. COURSES AVEC PALMES

Les concurrents qui participent aux COURSES AVEC PALMES devront présenter :

- Une licence FFN « Eau Libre promotionnelle », « Natation pour tous » ou « Compétition eau libre » valable au jour de la course.

ou

- Une licence FFESSM valable au jour de la course et le CACI (certificat médical de contre-indication à la pratique) associé à cette licence, autorisant la pratique de nage en eau vive.

ou

- Une licence Handisport valable au jour de la course.

ou

- Un certificat médical datant de moins de 1 an au jour de la course, précisant la "non contre-indication à la natation en mer en compétition".

Pour chaque participant, la licence ou le certificat médical devront être téléchargés et mis en ligne par le participant sur la plateforme d'inscription **avant le 31 mai 2021**. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter le document si celui-ci n'est pas valable.

1.2.2. COURSES SANS PALMES

Les participants aux courses sans palmes devront présenter lors de leur inscription :

- Une licence FFN « Eau Libre promotionnelle », « Natation pour tous » ou « Compétition eau libre » valable au jour de la course.

ou

- Une licence « Eau Libre promotionnelle », « Natation pour tous » ou « Compétition eau libre » d'une fédération de natation étrangère affiliée à la FINA et valable au jour de la course

ou

- Une licence FFTRI « Compétition » ou « Compétition Jeune » valable au jour de la course

ou

- Une licence Handisport valable au jour de la course.

Dans le cas où vous ne disposez d'aucune de ces licences lors de l'inscription vous aurez la possibilité de souscrire une licence FFN eau libre promotionnelle au club du Défi de Monte-Cristo au prix de 6€ (non remboursable).

Pour valider cette licence il faudra fournir un certificat médical datant de moins de 1 an au jour de la course, précisant la "non contre-indication à la natation en mer en compétition".

Pour chaque participant, la licence ou le certificat médical devront être téléchargés et mis en ligne par le participant sur la plateforme d'inscription **avant le 31 mai 2021**. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter le document si celui-ci n'est pas valable.

1.2.3. LE DÉFI DE MONTE-CRISTO BY NIGHT

Les conditions de participation pour le Défi de Monte-Cristo by night sont particulières, il faut :

- avoir déjà fait le Défi de Monte-Cristo 5K en 2020, 2019 ou 2018
- avec un temps de course inférieur à 1h45mn

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- La confirmation d'inscription avec le QR code (imprimée ou sur votre téléphone)
- pièce d'identité

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du village de l'événement, les horaires exacts seront communiqués ultérieurement.

Village de l'évènement : Plage de Bonneveine, Marseille 13008 France

1.4. EQUIPEMENT AUTORISE

Les concurrents qui participent à la coupe de France de natation doivent suivre le règlement de la FFN.

Les concurrents qui participent aux courses avec palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de palmes, tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. Sont proscrits plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

Les concurrents qui participent aux courses sans palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. Sont proscrits palmes, plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

1.5. DÉPART DES COURSES

Tous les nageurs engagés sur les courses 6 k, 5 k, 4 K & 3.5 k doivent respecter le lieu de départ des courses. Le château d'if (point de départ de courses de 5k & 6k) et l'île Degaby (point de départ de la course de 4k & 3.5k) doivent être respectés et traités correctement. Il est formellement interdit de jeter vos déchets, d'uriner sur l'île, ect...

Le départ est soumis à l'autorisation du port autonome de Marseille. Le trafic portuaire reste prioritaire. De ce fait, l'organisation se réserve le droit de demander à tout moment aux nageurs retardataires encore situés dans la zone de trafic portuaire de monter à bord du bateau balais pour des raisons de sécurité.

1.6 TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ SUR LES PARCOURS

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 6 K est de 2h45.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 5 k est de :

- 2h30 pour les courses de jour
- 1h45 pour la course nocturne

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 4 K est de 2h.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 3,5 k est de 1h45.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 2,5 k est de 1h20.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 2k est de 1h.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 1k est de 45min.

La direction de course se réserve le droit de sortir de l'eau les participants qui nagent trop lentement et qui mettent en péril la sécurité de la course. (Le temps de nage par rapport au l'heure de départ permet à la direction de la course d'évaluer le temps qu'il reste à parcourir aux nageurs en fonction de leur géolocalisation).

1.7 CONSIGNES / VESTIAIRES

Il sera possible de laisser vos effets personnels gratuitement à la consigne du village.
AUCUN SACS DE PLUS DE 20L NE SERA ACCEPTÉ.

Des vestiaires sont également mis à votre disposition sur le village

Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vols d'effets personnels, d'effractions ou de vol de véhicule qui demeurent sous la responsabilité personnelle des participants.

1.8 ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

Individuelle accident : Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Assurance individuelle annulation : cette assurance facultative relève de la seule responsabilité du participant. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être à la charge de l'Organisateur en cas d'annulation par le participant, pour quelque motif que ce soit, ou en cas de non présence le jour de la course à laquelle il est inscrit.

1.9 MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter l'Evènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

En cas d'annulation d'une épreuve pour des conditions climatiques, notre organisation proposera aux nageurs inscrits deux solutions : soit un remboursement de l'inscription (avec retenue de 10€ de frais de dossier & hors frais bancaires), soit un report pour l'édition suivante du Défi de Monte Cristo (dans les conditions identiques à l'inscription d'origine, identité du nageur/course choisie). Si le nageur venait à choisir un report, sa place sera automatiquement bloquée pour l'édition suivante, mais ne pourra faire plus l'objet d'une annulation par la suite, et aucun remboursement ne sera donc possible.

Si l'évènement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), le participant pourra bénéficier à sa demande d'un report de son inscription pour un évènement similaire de l'Organisateur sans aucun frais complémentaires, le remboursement de l'inscription (prix du bonnet diminué des frais de dossier) ne pouvant intervenir que dans l'hypothèse susvisée d'une annulation pour des raisons climatiques, à l'exclusion de toute autre cause d'annulation.

2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Votre contrat d'achat est effectué avec la SARL ID2MARK, une société enregistrée à Marseille en France et ayant son siège social au 118 rue Dragon 13006 Marseille. Votre contrat intègre les conditions générales et particulières de vente ci-après.

La SARL ID2MARK agit en tant que plateforme d'inscription pour le compte de l'évènement LE DEFI DE MONTE CRISTO, avec l'association DEFI DE MONTE CRISTO. Les termes « Organisateur », « ID2MARK », « nous », « notre » font références à la SARL ID2MARK et plus globalement aux organisateurs de l'évènement.

2.1 VOTRE ACHAT

Lors de votre achat en ligne sur la plateforme d'inscription du Défi de Monte Cristo, accessible via le site du Défi Monte Cristo (www.defimonte-cristo.com), vous devez payer la totalité de la valeur du ou des bonnets réservés. Votre achat sera alors soumis aux présentes conditions de vente. Votre achat sera confirmé pour la personne identifiée dans votre formulaire d'inscription (1 personne par inscription). Une personne ne peut pas participer plusieurs fois à la même épreuve, mais peut effectuer une réservation sur plusieurs courses différentes. L'identité du nageur doit être renseignée et ne pourra être modifiée plus tard. Une fois votre inscription en ligne effectuée, vous recevrez un e-mail de confirmation précisant que nous avons bien pris en compte votre demande. Le contrat d'achat entre Le Défi de Monte Cristo et vous prend effet dès que vous aurez reçu de notre part un mail de confirmation d'achat et de paiement. Merci de bien vérifier les renseignements figurant sur le mail de confirmation et sur tous les documents que nous vous enverrons. Si les informations

mentionnées sur les documents envoyés sont inexactes et ne correspondent pas à votre réservation merci de nous contacter directement. Nous considérons comme exacts les renseignements mentionnés sur les mails de confirmation dès réception. Des modifications mineures pourront être opérées (fautes de frappes, orthographe ...), cependant aucune modification relative à l'identité des nageurs ne pourra être apportée.

2.2 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont en euros TTC. Ils correspondent aux tarifs publics affichés sur notre site internet. À ces tarifs s'ajoutent des frais de transactions bancaires pour chacune des transactions effectuées. Lors de votre achat en ligne vous devrez verser la totalité de la somme due pour les prestations choisies par Carte Bancaire. En cas de réservation de groupe, le chef de groupe devra s'acquitter de la totalité des sommes dues pour le groupe de nageurs inscrits sous son compte. Le règlement se fait de manière immédiate après le processus d'inscription, et la confirmation du paiement par notre organisme de paiement Paybox via votre CB fera office de confirmation d'inscription auprès de nos services. Un mail de confirmation vous sera envoyé dans la foulée après validation du règlement.

2.3 DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente jours suivant la demande de remboursement.

2.4 ACHAT DE PRESTATIONS DE LOISIRS OU DE PRODUITS PERSONNALISES

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de Prestations de Tourisme qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L. 221-28 du Code de la consommation suivantes, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

2.5 MODIFICATIONS & ANNULATIONS

2.5.1 PAR LE NAGEUR

Toute inscription est individuelle et personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique des présentes ou du règlement sportif.

L'inscription peut être réalisée par une seule personne. Chaque nageur ne peut être inscrit qu'une fois à la même épreuve. Il n'est pas possible de modifier les informations des nageurs communiquées et validées dans le mail de confirmation (sauf mauvaise orthographe ou erreur date de naissance par exemple). Toute demande de modification de nom ou d'identité du nageur sera refusée, et orientée vers une procédure d'annulation de l'inscription (remboursement selon date).

Les participants qui le souhaitent peuvent souscrire une assurance individuelle d'annulation. Cette assurance est facultative et relève de la seule responsabilité du participant. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être à la charge de l'Organisateur en cas d'annulation par le participant, pour quelque motif que ce soit, ou en cas de non présence le jour de la course à laquelle il est inscrit.

2.5.2 PAR L'ORGANISATEUR

La nage en eau libre est par définition un sport soumis aux conditions extérieures qui demande à ses pratiquants une certaine flexibilité et adaptabilité au milieu naturel. Pour le Défi de Monte Cristo, la sécurité de nos nageurs est une priorité absolue. Si une épreuve de nage en mer ne peut être maintenue comme initialement prévue dans le programme, une modification ou une annulation de dernière minute peut avoir lieu. En cas de modification des horaires des courses, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable d'une décision nécessitée par la sécurité des nageurs engagés.

En cas d'annulation d'une épreuve pour des conditions climatiques, notre organisation proposera aux nageurs inscrits deux solutions : soit un remboursement de l'inscription (avec retenue de 10€ de frais de dossier & hors frais bancaires), soit un report pour l'édition suivante du Défi de Monte Cristo (dans les conditions identiques à l'inscription d'origine, identité du nageur/course choisie). Si le nageur venait à choisir un report, sa place sera automatiquement bloquée pour l'édition suivante, mais ne pourra faire plus l'objet d'une annulation par la suite, et aucun remboursement ne sera donc possible.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'évènement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du

Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), le participant pourra bénéficier à sa demande d'un report de son inscription pour un évènement similaire de l'Organisateur sans aucun frais complémentaires, le remboursement de son inscription (prix du bonnet diminué des frais de dossier) ne pouvant intervenir que dans l'hypothèse susvisée d'une annulation pour des raisons climatiques, à l'exclusion de toute autre cause d'annulation.

2.6 LIMITES DE RESPONSABILITE

Nous ne pouvons être considérés comme responsables d'une défaillance dans l'exécution du contrat, si ladite défaillance est causée par : - vous-même - un tiers étranger à l'organisation de la compétition - un événement extérieur imprévu, indépendant de notre volonté et hors de notre contrôle malgré toutes les précautions apportées à l'organisation.

2.7 ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES

2.7.1 SANTE ET FORME

Le Défi de Monte Cristo est une course basée sur l'effort en pleine mer. Cette pratique nécessite des capacités physiques minimum pour assurer une participation. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre forme physique vous permet de réaliser les épreuves, et d'obtenir auprès de votre médecin un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant votre « aptitude à la nage en eau libre en compétition ». Les organisateurs se réservent le droit durant la course de refuser ou mettre fin à la participation d'une personne si sa santé physique ne lui permet pas de finir la course dans des conditions ne mettant pas en danger sa sécurité, ni la bonne tenue de la course. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une telle décision durant la course, et ne sauraient être redevables d'aucune compensation.

2.7.2 ASSURANCES

Il est de votre responsabilité de présenter au jour du retrait de bonnet, soit une licence en règle parmi celles identifiées et autorisées sur notre site internet (FFN, FFESSM, FFTri, FINA), soit un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la nage en pleine mer en compétition » datant de moins de 3 mois avant la course (certificats en langues française ou en anglaise acceptés). Si aucun de ces documents n'est à jour au moment du retrait de bonnet, nous ne pourrions être tenus pour responsable de la non mise à disposition du bonnet, et de la disqualification du (ou des) nageur(s) concerné(s).

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement.

Individuelle accident : Il est vivement recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

2.7.3 TRANSPORT

Les horaires des courses sont donnés sur notre site internet. Il est de votre responsabilité d'être présents le jour de votre épreuve. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire des courses en cas d'impératif d'organisation ou de sécurité, tout changement de planning sera annoncé par les organisateurs au plus tôt, et obligera les nageurs concernés. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'un départ différé lié aux transports en bateau sur les courses du 5 km, que ce retard soit lié à la météo, au prestataire, à la validation de passage du Grand Port Maritime, ou quelque raison que ce soit.

2.8 DIVERS

2.8.1 AGE LIMITE

Nos courses sont réservées aux nageurs de 16 ans et plus. Seule la course 1 km Junior est ouverte aux nageurs de 12 à 15 ans inclus. Tout nageur ne respectant pas les catégories d'âge ne pourra concourir dans les épreuves en question. Tous les mineurs devant être accompagnés par un majeur responsable, ceux-ci seront tenus de s'assurer de la bonne information relative à leurs mineurs (données communiquées, présentation des documents d'identité & certificats médicaux).

2.8.2 DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou un service relatif à l'Evènement auprès de l' Organisateur, vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription ; certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement. De façon générale les données personnelles communiquées par les participants lors de leur inscription (e-mail, noms, adresses, etc..) sont destinées au personnel habilité par l'Organisateur qui est responsable du traitement de ces données.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (résultats, photos, vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement et le cas échéant sur le site de la ffn. Vos résultats associés à votre nom sont susceptibles d'être repris par tout média. Nous sommes susceptibles de vous adresser des offres spéciales ou de vous faire suivre les informations relatives à la course Le Défi de Monte Cristo. En cas de refus de recevoir des notifications de notre part, merci de nous en informer par écrit.

2.8.3 CAPTATION ET UTILISATION D'IMAGES

L'évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (photos, vidéos, ...) sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute

communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayant-droits ou ayant-causes (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, à reproduire et représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses voix et image et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement, pour une durée ne pouvant pas excéder dix (10) années suivant la date de l'évènement. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Si vous souhaitez vous y opposer pour un motif légitime, vous devrez impérativement en informer l'Organisateur en amont de l'Evènement et au plus tard quinze (15) jours avant l'Evènement afin que les mesures adéquates soient prises.

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement par le participant doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

2.8.4 COMMUNICATION

La plupart du temps nous communiquons avec vous par e-mail. Il est de votre responsabilité de vérifier vos messages électroniques régulièrement et de conserver une copie de nos envois.

Vous pouvez contacter l'Organisateur à l'adresse mail suivante : defimc@id2mark.com

2.8.5 PAIEMENT SECURISE

Paiement en ligne : Le paiement est immédiat. Toutes les transactions bancaires sont effectuées via le service de paiement en ligne sécurisé de la SMC / CREDIT DU NORD : en aucun cas vous ne nous communiquerez vos coordonnées bancaires, celles-ci seront cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer) et ne transiteront jamais en clair sur le réseau.

2.8.6 LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes sont rédigées en langue française qui sera considérée comme la langue officielle du contrat. Elles sont soumises à la loi française.

Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le Participant, un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par ce dernier, relève de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.